

COMMISSION CENTRALE
DES STATUTS ET REGLEMENTS
PROCES-VERBAL N°6 DU 22 DECEMBRE 2015

SAISON 2015/2016

Présents :

Alain ARIA, Président de la CCSR

Philippe BEUCHET, Georges MEYER, Jean-Marc QUESTE, Dominique REY, Sylvain GILBERT

Excusés :

Claude ROCHE, Gérard MABILLE

Assistent :

Justine PINON, Nathalie LESTOQUOY

A. POINT REGLEMENTAIRE

Application de l'article 38D du RGLIGA

En application de l'article 38D du RGLIGA :

- LA FFVB (CCSR)

(...)

Après une notification aux GSA concernés, le 15 Octobre de la saison en cours, la CCSR bloquera la prise de licences des GSA dont les membres du bureau ne sont pas tous licenciés à cette date et ce, jusqu'à la régularisation de la situation. Une amende financière prévue au Règlement Général Financier – Amendes et Droits pourra être infligée.

En tenant compte des modifications intervenues dans la gouvernance de la Fédération (élection du Conseil d'Administration et nomination des membres des Commissions) ayant retardé l'application de cette disposition, un délai fixé au 15 décembre a été fixé pour l'application de cette mesure. Les GSA concernés ont été avertis individuellement de leur situation.

En tenant compte d'une première application de cette disposition.

La CCSR décide d'appliquer le blocage de la prise de nouvelles licences aux GSA qui n'ont pas régularisé leur situation à compter de la notification aux GSA (voir pièce jointe) de la présente décision et ce jusqu'à régularisation. La CCSR décide pour la première année de mise en place, de ne pas appliquer l'amende financière pouvant être appliquée.

B. AFFAIRE

1/ Sarah SERAY – N° 1405393 – VOLLEY-BALL CLUB DE WATTIGNIES (N2) - Demande de dérogation à une mutation exceptionnelle vers MARCQ EN BAROEUL (N3)

La joueuse Sarah SEREY a participé à cinq rencontres du Championnat de N2, poule 2FD, pour le compte de l'UGS LILLE UC/LILLE METROPOLE/VBC WATTIGNIES.

Elle a été exclue de l'équipe par l'entraîneur de l'équipe à la suite d'un différend les opposant.

Elle souhaite, de ce fait, obtenir une mutation Nationale pour le GSA 0595407 VC MARCQ EN BAROEUL pour y participer aux rencontres du Championnat de N3, Poule 3FD pour le compte de ce GSA.

L'article 22B du RGLIGA, relatif aux mutations :

CAS PARTICULIER : joueur déjà licencié Compétition Volley-Ball pour la saison en cours
Le joueur qui est déjà licencié dans un GSA par la création ou le renouvellement d'une licence et qui désire en cours de saison muter pour un autre GSA, pourra se voir délivrer en tenant compte de la période au cours de laquelle est effectuée la demande :

- 1. - la **licence mutation demandée** s'il n'a pas été inscrit sur une feuille de match de la saison en cours avec son club quitté et si les conditions générales pour l'obtention de cette mutation sont remplies,*
- 2. - une **licence mutation « Régionale »**, s'il a été inscrit sur une feuille de match, qui lui permettra, si la réglementation de la Ligue ne l'interdit pas, de participer aux compétitions régionales et départementales avec le GSA recevant,*

ne lui permettant pas d'obtenir une mutation Nationale, mais uniquement une mutation régionale, la joueuse sollicite une dérogation à cette règle.

La CCSR décide de ne pas accorder de dérogation.

Même si les faits à l'origine du différend, relatés dans le courrier adressé par la joueuse et dans la mesure où ils sont avérés, peuvent justifier la demande, la CCSR créerait un précédent en accordant la dérogation. La CCSR n'ayant pas à juger du niveau d'un différend pouvant opposer un licencié avec les dirigeants de son GSA.

C. TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DU RGLIGA

A la demande du Conseil d'Administration et en prenant en compte ses souhaits, la CCRS a procédé à une mise à niveau du RGLIGA. Cette réunion a été en grande partie consacrée à ce travail. Un texte définitif sera proposé au CA pour étude lors de sa prochaine réunion de Janvier.

Néanmoins, certaines décisions ont déjà été prises quant à la pertinence de la présence de certains articles dans le RGLIGA.

1/ ARTICLE 48 – ORGANISATIONS DE MANIFESTATIONS AYANT TRAIT AUX TOURNOIS DE VOLLEY-BALL

Sans nier l'utilité de cet article, la CCSR considère que cela doit être un règlement à part entière. L'expérience montre que cet article est très peu respecté. Sa présence, en tant que règlement spécifique au même titre que les autres règlements, dans le manuel juridique FFVB lui donnerait une meilleure exposition. On pourrait alors espérer une prise en compte plus systématique de ses dispositions.

La CCSR considère aussi que l'application de ce règlement devrait relever du Secteur Evènementiel et non pas du Secrétariat Général.

2/ Il en est de même des articles :

ARTICLE 53 – PUBLICITÉ
ARTICLE 54 – PARIS SPORTIFS

Qui pourraient être intégrés au règlement cité ci-dessus.

3/ ARTICLE 55 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX EQUIPES DE FRANCE

La CCSR considère que les dispositions de cet article relèvent du règlement intérieur de l'Equipe de France, et donc de la DTN.

4/ ARTICLE 56 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX BASSINS DE PRATIQUE
ARTICLE 57 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA LICENCE VB – OPTION OPEN
ARTICLE 58– DISPOSITIONS RELATIVES A LA LICENCE VB – OPTION PES

La CCSR considère que ces articles ne concernent que la mise en place et le fonctionnement des Bassins de Pratique dans le cadre du Projet Zénith. Il serait donc souhaitable que ces textes soient pris en charge par la DTN, sachant que la cellule Zénith a été dissoute.

Seules les modalités d'obtention des options OPEN et PES relèvent du RGLIGA au même titre que les licences et titres de participation.

La CCSR considère par ailleurs ne pas être en mesure d'assurer la mise en œuvre et le suivi du Projet Zénith, suite à la dissolution de la cellule. Le Projet Zénith est purement technique et relève donc exclusivement de la DTN.

D. LA LICENCE VPT

La CCSR a eu connaissance, pendant ses travaux, du « projet d'encadrement réglementaire » de cette licence par Jean-Paul DUBIER, Chargé de Mission Responsable du secteur développement et services aux clubs.

L'article 1 précise que : « *La licence Volley Pour Tous est une licence accessible exclusivement aux catégories M17, M20 et seniors.* »

La CCSR s'étonne qu'une « licence pour Tous » ne soit pas accessible à toutes les catégories d'âges.

Le Président
Alain ARIA

Le Secrétaire de Séance
Jean-Marc QUESTE

Ligue	noclub	nomclub	Niveau	president	Lic_pdt	Sec_Gal	Lic_SG	Trésorier	Lic_TG	Vice-pdt1	Lic_vpdt1	Vice-pdt2	Lic_vpdt2
Ligue Alsace	673153	SPORT CLUB GAZ STRASBOURG	AUTRE	M. HOERTEL SERGE		M. PALACIO SANTIAGO	>ERREUR LIC	M. BAUME THIERRY					
Ligue Aquitaine	240004	ASD VOLLEY-BALL/DORDOGNE	AUTRE	M. RATINEAU PATRICK	>ERREUR LIC	MME FONROUGE OLIVIA		M. THERON MICHEL					
Ligue Aquitaine	248059	VOLLEY BALL SARLADAIS	AUTRE	M. MARILLESSE GUILLAUME		MME DAGUISE ESTELLE	>ERREUR LIC	M. CONTAL JULIEN	>ERREUR LIC	MME DAGUISE ESTELLE	>ERREUR LIC		
Ligue Aquitaine	405953	LOU MARENSIN VOLLEY-BALL CLUB	AUTRE	M. FLEURANT FRÉDÉRIC	>ERREUR LIC	M. PAJOT MAXIME		M. PAJOT MAXIME					
Ligue Auvergne	30027	V.B. DISTRICT VICHYSOIS	REGIONAL	M. SAINT GERAND CHRISTOPHE	>ERREUR LIC			Mlle LAURENT JOHANNE					
Ligue Auvergne	436827	VOLLEY LOISIRS CD 43	AUTRE	M. ROYET JEAN-LUC		MME HAY AGNES	>ERREUR LIC	MME DUGAT ANNE					
Ligue Basse-Normandie	505985	SPORTING CLUB COUTANCAIS	NATIONAL	MME GIRRE CATHY		Mlle LAURENCE CATHERINE	>ERREUR LIC	MME MOREL JUSTINE					
Ligue Basse-Normandie	509104	UNION SPORTIVE ST-VAASTAISE	AUTRE	M. SCOT CLAUDE	>ERREUR LIC			MME LESAGE MARIE	>ERREUR LIC				
Ligue Basse-Normandie	617478	UNION SPORTIVE MORTAGNAISE	AUTRE	M. AGUINET PASCAL		Mlle BOITTIN MYLENE		M. MORIN MARC	>ERREUR LIC	M. COUPEAU JOEL		M. PASQUET DENIS	>ERREUR LIC
Ligue Côte d'Azur	833344	SANARY VOLLEY-BALL	AUTRE	M. MAVET ROMAIN		M. LEMARCHAND VINCENT	>ERREUR LIC	Mlle LEMARCHAND EMIE					
Ligue Guyane	9737390	VOLLEY-BALL CLUB 973	REGIONAL	MME AUGUSTIN FRANCINE	>ERREUR LIC	MME SPRINGER NOELLE	>ERREUR LIC	MME BELLANCE GITMA	>ERREUR LIC				
Ligue Guyane	9737857	UN.SP.LITTERAIRE MONTJOLY	REGIONAL	M. SAINT-CYR JOCELYN, JEAN, EUDES		Mlle GROENE FREDERIQUE ANICEE	>ERREUR LIC	M. SAINT CYR ALAIN					
Ligue Guyane	9737880	A.S. LOISIRS GUYANE	REGIONAL	M. THERESE JIMMY	>ERREUR LIC			MME DUPUY MARIE ANTOINETTE	>ERREUR LIC				
Ligue Guyane	9739247	CL.OMNI.ST-LAURENT DU MARONI	REGIONAL					MME RAYMOND GANAELLE		M. NEMOUTHE DANIEL	>ERREUR LIC		
Ligue Haute-Normandie	275069	AM LAIQUE DE LA MADELEINE	AUTRE	M. COLLETTE GUY	>ERREUR LIC			MME MOUTON MELINA	>ERREUR LIC	M. CIPRIANI XAVIER			
Ligue Ile-de-France	752159	A PERS SP ADM PARIS APSAPV	AUTRE	MME BARON VEROIQUE		M. MATHEZ SEBASTIEN	>ERREUR LIC	M. LAMBERT CHRISTOPHE					
Ligue Ile-de-France	759529	AS DE LA BOURSE	AUTRE	M. FROELICH ALAIN				MME PAREL CAROLINE	>ERREUR LIC				
Ligue Ile-de-France	921676	AMICALE VILLENEUVE LA GARENNE V.B.	REGIONAL	M. CHAINE DOMINIQUE		M. CHARPENTIER PASCAL	>ERREUR LIC	M. AMICHE SOFIANE					
Ligue Ile-de-France	921686	US VILLE D'AVRAY	AUTRE	M. LE VACON ALAIN	>ERREUR LIC	Mlle SCHOEBEL NOEMIE	>ERREUR LIC	M. DUMOND STÉPHANE	>ERREUR LIC				
Ligue Ile-de-France	923959	AS.SP.VOLTAIRE CHATENAY	AUTRE	MME GILLET AUDREY		M. RAJOELSON GABRIEL		M. PAUBEL XAVIER	>ERREUR LIC				
Ligue Ile-de-France	927268	AS CE FTRD ISSY	AUTRE	Mlle CONIL EMMANUELLE	>ERREUR LIC	Mlle FOUQUET SYLVIE	>ERREUR LIC	Mlle FAIK YASMINE	>ERREUR LIC				
Ligue Ile-de-France	937497	ASSOT SPORTIVE DE BONDY	AUTRE	Mlle BATAILLE CHRISTELLE	>ERREUR LIC	Mlle ERAULT SARAH	>ERREUR LIC	M. BARRIER VINCENT					
Ligue Ile-de-France	939157	TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB	REGIONAL	M. PROTAT JEAN CLAUDE		MME PROTAT CLAIRE		MME FOUCAN MARIE-PIERRE	>ERREUR LIC	M. RITZLER FREDERIC			
Ligue Ile-de-France	958142	CLUB SPORTIF DE GONESSE	AUTRE	M. MONARI MANUEL	>ERREUR LIC			M. HUYNH JUSSERANT					
Ligue Lorraine	542770	C.O. BLENOD/VOLLEY-BALL	AUTRE	M. MATHIEU YOHAN	>ERREUR LIC	M. GUERARD YANNICK	>ERREUR LIC	M. MARCHAND PATRICK					
Ligue Mayotte	9765954	VBC DU NORD	REGIONAL	M. HOUSSENI MOURADI	>ERREUR LIC	M. ANLI SAÏD	>ERREUR LIC	M. RIZIKI ANTHOUMANI	>ERREUR LIC	Mlle HOUMADI ANZIZA	>ERREUR LIC		
Ligue Mayotte	9765968	ALL STARS	REGIONAL	MME REMERY BÉNÉDICTE	>ERREUR LIC			MME CHADOUJI RIDJALI HADIYA					
Ligue Mayotte	9765988	VOLLEY-BALL CLUB DE VAHIBE	REGIONAL	M. ALI OUSSENI SOUF	>ERREUR LIC	Mlle BOINA ECHATI	>ERREUR LIC	Mlle ALLAOUJI RAHAMATOU	>ERREUR LIC	M. ABDOU AMBALI			
Ligue Midi-Pyrénées	98421	HAMAC	AUTRE	M. GOMES ALAIN		M. CHABREL OLIVIER		M. GONCALVES GILLES	>ERREUR LIC				
Ligue Midi-Pyrénées	98428	VOLLEY-BALL DU COUSERANS	AUTRE	MME SUBRA VALERIE	>ERREUR LIC	MME PASTOUREL FRANCOISE	>ERREUR LIC	M. REY OLIVIER	>ERREUR LIC				
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800014	ASSOCIATION DAOU ART SPORT BELEP	REGIONAL	MME POITHIUL ROSITA	>ERREUR LIC	MME BEALO SIDOMIE	>ERREUR LIC	MME YAMAMOTO LARISSA		MME MOILOU PAMELA			
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800015	ETOILE SPORTIVE DE HOUAILOU	REGIONAL	M. DELORD ERIC	>ERREUR LIC	MME POURQUROU CARLOTTA		MME WAWINE YOLANDA		MME BATI CHRISNA	>ERREUR LIC		
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800017	AS JEUNESSE SPORTIVE TRAPUT	REGIONAL	MME HAOCAS MARIE-CLAIRE		MME ILENGO ANTOINETTE		MME UJICAS LOUISE	>ERREUR LIC	MME HNAUTRA CHRISTINE			
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800024	COQ D'OR	REGIONAL	M. BOUJAMA ALEXI	>ERREUR LIC	M. WELEPA ROGER	>ERREUR LIC	M. WAZIARIMA JULES	>ERREUR LIC				
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800025	ESSOR DE MARE	REGIONAL	M. LAENE EDMOND, HNAVIPU	>ERREUR LIC	MME ROINE GEORGETTE	>ERREUR LIC	MME CAWIDRONE GABRIELLA					
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800026	POGAMI SPORTS	REGIONAL	M. IHMELING ROLAND	>ERREUR LIC	M. UTCHAOU ROSAIRE		MME KAOUMA DANIEL	>ERREUR LIC				
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800043	AS THALLOOT TOUHO CEMUHI	REGIONAL	MME DJAIWE JULIA	>ERREUR LIC			MME DJAIWE JULIA	>ERREUR LIC	MME DELLY FLORINNE	>ERREUR LIC		
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800051	AS NADORO	AUTRE										
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800053	IAAINORD VOLLEY-BALL	AUTRE										
Ligue Nouvelle-Calédonie	9800054	CENTRE NORD	AUTRE										
Ligue Nouvelle-Calédonie	9809743	REVEIL SPORT DE MARE	REGIONAL	MME WANESSE MERRY				M. WANESSE JEAN					
Ligue Nouvelle-Calédonie	9809744	OYO SPORT	REGIONAL	M. WADROBERT BENJAMIN	>ERREUR LIC			M. WAHAGA JEAN-MARIE					
Ligue Nouvelle-Calédonie	9809745	TAREMENE SPORTS	REGIONAL	M. ENOKA NIKEUL	>ERREUR LIC			M. MALAKAI RAYMOND	>ERREUR LIC				
Ligue Nouvelle-Calédonie	9809753	ZEDLYL SPORT	REGIONAL	M. MATHA BERNARD	>ERREUR LIC			M. NGANYANE JOHANN	>ERREUR LIC				
Ligue Nouvelle-Calédonie	9809914	ASSOCIATION SPORTIVE DE TADINE	REGIONAL	MME JEBEZ NICOLE				MME JEBEZ LOUISA	>ERREUR LIC				
Ligue Nouvelle-Calédonie	9809968	JS KOUTIO DUMBEA	REGIONAL	MME LAMI MAALAMALU	>ERREUR LIC			M. PILIOKO TIPOTIO	>ERREUR LIC				
Ligue Poitou-Charentes	177053	OLERON VOLLEY BALL	AUTRE	M. TERMONT BERNARD				M. VERGEYLEN RUDY		MME LE FEVRE MIREILLE	>ERREUR LIC		
Ligue Provence	136519	VOLLEY BALL FOSSEEN	AUTRE	MME INGUIMBERTI MONIQUE		MME HUGUES ALINE	>ERREUR LIC	M. SEJOURNE NICOLAS					
Ligue Rhône-Alpes	77980	VB SAINT-JUST/SAINT-MARCEL	AUTRE	MME VIDALENCHÉ LAETITIA		M. GILHARD JACQUES		MME JONDEAU VERONIQUE	>ERREUR LIC	MME JUSTAMOND VIRGINIE			
Ligue Rhône-Alpes	380040	CROLLES VOLLEY JEUNES	AUTRE	MME SACCO MARGUERITE		MME ADAMCZYK MAGALIE		MME BOUSQUET LOUISE	>ERREUR LIC				
Ligue Rhône-Alpes	429121	V.B.C. RIPAGERIEN	AUTRE	MME PAILLEUX CHRISTINE		MME ORIOLO ELODIE	>ERREUR LIC	M. SUBIT DAVID					
Ligue Rhône-Alpes	738286	AIX LES BAINS V.B.	AUTRE	M. CHATILLON JOEL		M. TAVERNE JEAN CHARLES	>ERREUR LIC	MME RUBAUD LAURENCE	>ERREUR LIC				
Ligue Rhône-Alpes	745708	VOLLEY-BALL DE L'ARVE	AUTRE	M. DUMONT DENIS		MME TETENOIRE ROXANE	>ERREUR LIC	MME MULLER CAROLE					